

Vous pouvez nous joindre :

☎ par téléphone, au 03.89.45.12.17

@ par courriel, [68@se-uns.org](mailto:68@se-uns.org)



**MOUVEMENT 2014  
CALENDRIER**



Envoi de la circulaire mouvement dans les écoles	<b>Lundi 17 mars 2014</b>
Demande de prise en compte de situation médicale ou sociale particulières (personnel handicapé, situation familiale grave, problèmes importants de santé...)	<b>Prendre contact avec la médecine de prévention et écrire à la DSDEN au plus tard le 28 mars 2014</b>
<b>Groupe de travail</b> Examen des cas particuliers mouvement et des priorités médicales	<b>Vendredi 4 avril 2014</b>
Consultation de la liste des postes et de la note d'utilisation d'I-PROF	<b>A partir du mardi 15 avril 2014</b>
Session de saisie des vœux via l'application I-PROF	<b>Du mardi 15 avril 2014 au lundi 28 avril 2014 inclus</b>
Envoi de la notice <b>papier</b> de renseignements (dûment complétée et signée) <b>directement</b> à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin – Division du premier degré – 2 <sup>ème</sup> bureau - B.P. 70548 - 68021 COLMAR CEDEX Cette notice servira d'une part à déterminer les bonifications du barème mouvement, d'autre part à recenser les vœux des enseignants sans poste après les phases informatisées.	<b>URGENT !</b> <b>Avant le 16 avril 2014</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Enseignants nouvellement nommés dans le département souhaitant enseigner sur un poste 2x12h allemand ou 12h allemand+12h français</li><li>• Enseignants non-spécialisés souhaitant s'essayer dans l'ASH (postes relevant des options A, B, C, D, E et F)</li></ul>	<b>Effectuer un ou plusieurs vœux en ce sens et le signaler sur la notice papier de renseignements avant le 16 avril 2014</b>
Envoi des accusés de réception de saisie des vœux sur la messagerie professionnelle	<b>A partir du mardi 29 avril 2014</b>
<b>En cas d'erreur, d'omission, de contestation ou d'absence de réception de cet accusé : contacter la DSDEN (03.89.24.81.27)</b>	<b>Le plus tôt possible, jusqu'au mercredi 30 avril 2014</b>
Consultation du barème vérifié par les services (dans l'application I-PROF)	
<b>En cas d'interrogation ou de contestation du barème : contacter les services</b>	
<b>CAPD 1<sup>ère</sup> phase</b> Validation des résultats de la 1 <sup>ère</sup> phase (informatisée) du mouvement Affectation sur postes adaptés	<b>Lundi 19 mai 2014</b>
Consultation des décisions d'affectation via i-Prof (ou envoi SMS si n° communiqué)	<b>A partir du mercredi 21 mai 2014</b>
<b>Demande de maintien</b> Enseignants nommés à titre provisoire et qui souhaitent être maintenus sur le poste occupé l'année scolaire précédente : postes ASH, en éducation prioritaire, école relevant du plan violence, postes de modulateur, postes bilingues allemand <b>et</b> postes ordinaires.	<b>Annexe G à transmettre à la DASEN (sous couvert de l'IEN) au plus vite après le 19 mai et jusqu'au 23 mai 2014</b>
<b>CAPD</b> Examen des possibilités de maintien sur postes, jumelages de temps partiels et examen	<b>Jeudi 12 juin et vendredi 13 juin 2014</b>
<b>CAPD 2<sup>ème</sup> phase</b> Liste d'aptitude PE, affectation des PES	<b>Jeudi 3 juillet 2014</b>
<b>CAPD</b> Suite de la CAPD 2 <sup>ème</sup> phase du 3/7/2014	<b>Lundi 7 juillet 2014</b>
<b>CAPD</b> Phase manuelle d'ajustements d'avant rentrée Projet d'affectations	<b>Mercredi 27 août 2014</b>
<b>CAPD</b> Phase manuelle d'ajustements d'après rentrée Validation de l'ensemble des ultimes affectations	<b>Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>